

**Aéroport du Grand Ouest**

## **Nouvelle défaite juridique du CEDPA devant la justice.**

Le conseil d'Etat vient de rejeter le recours d'élus opposés à la réalisation de l'Aéroport du Grand Ouest qui contestaient la création du Comité de Suivi Stratégique de la concession de l'Aéroport à Notre Dame des Landes.

Jacques Auxiette, président de la Région des Pays de la Loire et du Syndicat mixte aéroportuaire, assure au nom des collectivités la présidence de cette instance de contrôle de la concession : il prend acte *"avec satisfaction de cette nouvelle défaite juridique des opposants, la 45<sup>ème</sup>, s'il l'on prend en compte toutes les décisions des juridictions. Cette nouvelle décision démontre, s'il en était encore besoin, le strict respect par l'Etat des règles de droit face à des opposants engagés dans une guérilla juridique qui devient abusive"*.